

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9092**

Intitulé

Déclarant en douane

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI & CAUX	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le déclarant en douane a un rôle transversal dans l'entreprise et exerce ses activités chez les commissionnaires de transport et représentants en douane dans des environnements très divers : ports, aéroports, industries, plateformes logistiques...

Son activité est :

- d'établir les formalités douanières quelque soit les flux de marchandises,
- de maintenir une veille,
- d'assurer le conseil auprès du client,
- d'anticiper et gérer les éventuels dysfonctionnements.

Le métier varie en fonction de la typologie d'entreprise, soit le déclarant :

- travaille pour le compte d'autrui,
- est intégré dans une entreprise qui réalise pour son compte propre des opérations de douane

Fonctions du déclarant en douane :

Export

- Applique la réglementation douanière en vigueur de l'Union Européenne et de la France.
- Définit les besoins documentaires à destination
- Anticipe, organise l'exportation
- Conseille le client sur les meilleures modalités
- Utilise les différents systèmes d'informations et s'adapte à leurs évolutions (Delta, Gamma, Pro Douane...)

Import

- Applique la réglementation douanière en vigueur de l'Union Européenne et de la France.
- Définit les besoins documentaires nécessaires pour le dédouanement
- Anticipe, organise les formalités complètes de dédouanement en fonction de l'incoterm
- Conseille le client sur les meilleures modalités et procédures
- Utilise les différents systèmes d'informations et s'adapte à leurs évolutions (Delta, Gamma, Pro Douane...)
- Engage les enjeux financiers de la société

Capacités attestées

1 - Etablir les formalités douanières pour le compte du client dans le respect de la réglementation en vigueur

- Vérifier la conformité et la pertinence des documents transmis par le client
- Rechercher la classification douanière adaptée à la marchandise
- Maîtriser la réglementation afin d'établir la déclaration douanière en fonction du flux des marchandises
- Saisir la déclaration en douane et la valider
- Faire l'objet d'un contrôle douanier documentaire et/ou physique ou procéder à la libération de la marchandise en fonction du statut douanier,
- Coordonner le contrôle documentaire ou physique avec les acteurs concernés
- Gérer les suites du contrôle et prévenir sa hiérarchie en cas de non-conformité
- Transmettre la déclaration au service exploitation/logistique pour l'organisation de la livraison selon les moyens de transport.
- Archiver le dossier en conformité avec la réglementation légale

2 - Réaliser du Conseil en Douane

- Assurer une veille réglementaire
- Informers les clients des évolutions de la réglementation
- Rechercher et analyser les besoins réels du client (nouveau client et/ou nouvelle marchandise)
- Rechercher la tarification, la réglementation, les documents à produire ...
- Diffuser l'information auprès du client
- Accompagner le commercial chez les clients afin d'apporter une expertise « douane »

3 - Gérer les litiges

- Informers les acteurs concernés du dossier de litige (client, hiérarchie)
- Maîtriser les enjeux et les recours contentieux
- Analyser la position de l'administration des douanes et en déduire les actions possibles.

- Présenter et argumenter les éléments de solution auprès de sa direction et du client (établissement de courriers officiels...)
- Archiver les documents

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le déclarant en douane a un rôle transversal dans l'entreprise et exerce ses activités chez les commissionnaires de transport et représentants en douane dans des environnements très divers : ports, aéroports, industries, plateformes logistiques...

Déclarant en douane

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 composantes :

- 1 - Etablir les formalités douanières pour le compte du client dans le respect de la réglementation en vigueur
- 2 - Réaliser du conseil en douane
- 3 - Gérer les litiges

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 9092 - Etablir les formalités douanières pour le compte du client dans le respect de la réglementation en vigueur</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Vérifier la conformité et la pertinence des documents transmis par le client •Rechercher la classification douanière adaptée à la marchandise •Maîtriser la réglementation afin d'établir la déclaration douanière en fonction du flux des marchandises •Saisir la déclaration en douane et la valider •Faire l'objet d'un contrôle douanier documentaire et/ou physique ou procéder à la libération de la marchandise en fonction du statut douanier, •Coordonner le contrôle documentaire ou physique avec les acteurs concernés •Gérer les suites du contrôle et prévenir sa hiérarchie en cas de non-conformité •Transmettre la déclaration au service exploitation/logistique pour l'organisation de la livraison selon les moyens de transport. •Archiver le dossier en conformité avec la réglementation légale <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Étude de cas pour déterminer l'espèce, l'origine et la valeur •Mise en situation professionnelle sur les applicatifs informatiques douaniers (Delta, Pro douane, NSTI etc...) •Présentation orale d'un dossier professionnel s'appuyant sur l'expérience en milieu professionnel ou sur la période de mise en application en entreprise, relatif à l'application de la réglementation douanière et les procédures d'archivage <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc pour les candidats en VAE.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 9092 - Gérer les litiges	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les acteurs concernés du dossier de litige (client, hiérarchie) • Maîtriser les enjeux et les recours contentieux • Analyser la position de l'administration des douanes et en déduire les actions possibles. • Présenter et argumenter les éléments de solution auprès de sa direction et du client (établissement de courriers officiels...) • Archiver les documents <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale d'un dossier professionnel s'appuyant sur l'expérience en milieu professionnel ou sur la période de mise en application en entreprise, relatif au traitement d'un litige • Étude de cas sur le contentieux douanier <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc pour les candidats en VAE.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 9092 - Réaliser du conseil en douane	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille réglementaire • Informer les clients des évolutions de la réglementation • Rechercher et analyser les besoins réels du client (nouveau client et/ou nouvelle marchandise) • Rechercher la tarification, la réglementation, les documents à produire ... • Diffuser l'information auprès du client • Accompagner le commercial chez les clients afin d'apporter une expertise « douane » <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale d'un dossier professionnel s'appuyant sur l'expérience en milieu professionnel ou sur la période de mise en application en entreprise, relatif à l'organisation et la transmission de la veille réglementaire et le conseil au client • Études de cas : portant sur le choix du régime douanier le plus adapté à la demande du client et ses déclinaisons dans Delta, la fiscalité et la PAC <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc pour les candidats en VAE.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	4 personnes au minimum 1 président de jury (représentant de l'organisme certificateur) 2 professionnels (collège cadre et employé) 1 représentant de l'administration des douanes
Après un parcours de formation continue	X	4 personnes au minimum 1 président de jury (représentant de l'organisme certificateur) 2 professionnels (collège cadre et employé) 1 représentant de l'administration des douanes

En contrat de professionnalisation	X	4 personnes au minimum 1 président de jury (représentant de l'organisme certificateur) 2 professionnels (collège cadre et employé) 1 représentant de l'administration des douanes
Par candidature individuelle	X	4 personnes au minimum 1 président de jury (représentant de l'organisme certificateur) 2 professionnels (collège cadre et employé) 1 représentant de l'administration des douanes
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	4 personnes au minimum 1 président de jury (représentant de l'organisme certificateur) 2 professionnels (collège cadre et employé) 1 représentant de l'administration des douanes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Déclarant en douane, avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Déclarant en douane" avec effet du 29 novembre 2017, jusqu'au 07 août 2023.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Déclarant en douane" avec effet au 21 novembre 2014, jusqu'au 29 novembre 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entre 10 et 15 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

informations complémentaires : clemaitre@ccicaux-formation.com

<http://www.ccicaux-formation.com>

Lieu(x) de certification :

CCI & CAUX : Normandie - Seine-Maritime (76) [LE HAVRE]

CCI&CAUX

Centre Havrais de Commerce International

182 quai George V

76600 LE HAVRE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CCI&CAUX

Centre Havrais de Commerce International

182 quai George V

76600 LE HAVRE

Historique de la certification :